

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT de l'AUDE

EXTRAIT DU REGISTRE

**DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE**

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil Communautaire : 82

En exercice : 81

Qui ont pris part à la délibération : 78

Date de convocation : 08/09/2021

**DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
RÉGION LÉZIGNANAISE, CORBIÈRES ET MINERVOIS**

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Date d'affichage :

N° 125/2021

**OBJET : MODIFICATION DE LA DÉTERMINATION DU NOMBRE DE VICE-
PRESIDENTS ET DE LA COMPOSITION DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ DE
COMMUNES DE LA RÉGION LÉZIGNANAISE CORBIÈRES MINERVOIS.**

L'an deux mille vingt et un et le quinze septembre à 18H15, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Région Lézignanaise Corbières et Minervois régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, à l'Espace Culturel des Corbières de Ferrals des Corbières, sous la présidence de Monsieur André HERNANDEZ, président de la CCRLCM.

Marilyse RIVIERE a été nommée secrétaire de séance.

Etaient présents : (60)

ALBAS	Jean-Claude MONTLAUR
ALBIÈRES	Yvon LACOMBE
AURIAC	Bernard SUTRA
BOUISSE	Philippe LACOMBE
BOUTENAC	Alain MAILHAC
CAMPLONG D'AUDE	Serge LEPINE
CANET D'AUDE	André HERNANDEZ – Joëlle CANITROT AYE
	Marcel REVERDY
CASCASTEL DES CORBIÈRES	Didier CASATO
CASTELNAU D'AUDE	Gilles BARTHES
CONILHAC CORBIÈRES	Serge BRUNEL
COUSTOUGE	Paul BERTHIER
DAVEJEAN	Mélinda BORNIA
ESCALES	Henry SCHENATO
FABREZAN	Isabelle GEA PERIS – Frédéric BERROCAL
FELINES TERMENES	Jean-Marie SAURY
FERRALS LES CORBIÈRES	Gérard BARTHEZ
FONTCOUVERTE	Jacques CONTIES
HOMPS	Dominique COMBE
JONQUIÈRES	Jacques PIRAUD

LANET
LAROQUE DE FA
LEZIGNAN CORBIERES

Jean-Marie GALINIÉ
Raymond SPOLI
Gérard FORCADA – Jean-Paul PUJOL – Bérangère LECEA –
Bernard FUMET -Sophie BIRKENER – Dominique JOLIS
PAILHIES - Guy VIVES – Virginie JULIAN – Thierry CAUMEIL –
Dominique JOLIS -Sabrina FITO – Françoise BAROUSSE – Freddy
NOLOT – Catherine FABRESSE ROCA – Sylvie FUMET.

LUC SUR ORBIEU
MASSAC
MONTBRUN DES CORBIERES
MONTJOI
MONTSERET
MOUX
ORNAISONS
PARAZA
QUINTILLAN
RIBAUTE
ROQUECOURBE MINERVOIS
ROUBIA
SAINT ANDRE DE Rgue
SAINT COUAT D'AUDE
TERMES
THEZAN DES CORBIERES
TOURNISSAN
TOUROUZELLE
VIGNEVIEILLE
VILLEROUGE TERMENES

Yves KOSINSKI - Christine MANGOLD
Jean-Louis GAILLARD
Guy AUDEMARD D'ALENÇON
Jessica BOSCH
Geneviève FABRE
Gérard PIOCH
Claire CHAOUAT
Emile DELPY
André CONTRERAS
Alain COSTE
Corinne GIACOMETTI
Geneviève LOPEZ
Jean-Michel FOLCH ;
David ELIS
Hervé BARO
Philippe PUECH
Marilyse RIVIERE
Serge MARRET
Olivier VERNEDE
Dominique SELLIER

Étaient absents les représentants des Communes de : (21)

ARGENS MINERVOIS (Gérard GARCIA) – CRUSCADES (Jean-Claude MORASSUTTI) -
DERNACUEILLETTE (Aaron-Lee GRIMSTONE) - FERRALS LES CORBIERES (Sabine BANCO) –
LAGRASSE (René ORTEGA) - LAIRIERE (Michel BARBAZA) - LEZIGNAN CORBIERES
(Christine BENET – William COMBES – Valérie COURTOIS – Didier JULIAN - Thierry DENARD –
Michel MASUYER) - MOUTHOMET (Christelle HERMAND) – ORNAISONS (Gilles CASTY) –
PALAIRAC (Daniel LANGLOIS) - SAINT ANDRE DE ROGUELONGUE (Myriam MIQUEL) - SAINT
LAURENT DE LA CABRERISSE (Xavier DE VOLONTAT) - SAINT MARTIN DES PUIITS (Henri
RIVIERE) - SAINT PIERRE DES CHAMPS (Roland QUINCEY) - SALZA (Redha MENNAD) –
TALAIRAN (Cédric MALRIC).

Procurations : (18)

Gérard GARCIA, ARGENS MINERVOIS, à Emile DELPY.
Jean-Claude MORASSUTTI, CRUSCADES, à Alain MAILHAC.
Aaron-Lee GRIMSTONE, DERNACUEILLETTE, à Olivier VERNEDE
René ORTEGA, LAGRASSE, à André HERNANDEZ.
Michel BARBAZA, LAIRIERE, à Olivier VERNEDE.
Christine BENET, LEZIGNAN-CORBIERES, à Gérard FORCADA.
William COMBES, LEZIGNAN-CORBIERES, à Jean-Paul PUJOL.
Valérie COURTOIS, LEZIGNAN-CORBIERES, à Sophie BIRKENER.

Didier JULIAN, LEZIGNAN-CORBIERES, à Virginie JULIAN.
Michel MASUYER, LEZIGNAN-CORBIERES, à Sabrina FITO.
Thierry DENARD, LEZIGNAN-CORBIERES, à Catherine FABRESSE-ROCA.
Christelle HERMAND, MOUTHOMET, à Hervé BARO.
Gilles CASTY, ORNAISONS, à Claire CHAOUAT
Daniel LANGLOIS, PALAIRAC, à Jean-Claude MONTLAUR.
Myriam MIQUEL, SAINT ANDRE DE ROQUELONGUE, à Jean-Michel FOLCH.
Roland QUINCEY, SAINT PIERRE DES CHAMPS, à Philippe PUECH.
Redha MENNAD, SALZA, à Jean-Marie SAURY.
Cédric MALRIC, TALAIRAN, à Jean-Marie SAURY.

Le quorum étant atteint, les points inscrits à l'ordre du jour sont examinés.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'Arrêté Préfectoral n° MCDT-BP-INTERCO-2019-277-1, du 09 octobre 2019, portant détermination de la composition du conseil communautaire de la Communauté de Communes Région Lézignanaise Corbières et Minervois ;

VU la délibération n°40 du 15 juillet 2020 portant détermination du nombre de vice-présidents et de la composition du bureau de la Communauté de Communes Région Lézignanaise Corbières Minervois

Considérant le nombre de conseillers communautaires de la Communauté de Communes Région Lézignanaise Corbières et Minervois fixé à **82 membres** par l'arrêté préfectoral n° MCDT-BP-INTERCO-2019-277-1, du 09 octobre 2019 ;

Considérant que l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que le nombre de vice-présidents est déterminé par l'organe délibérant, sans que ce nombre puisse être supérieur à 20 %, arrondi à l'entier supérieur de l'effectif total de l'organe délibérant, ni qu'il puisse excéder quinze vice-présidents ;

Considérant que le nombre maximum de vice-présidents de la Communauté de Communes de la Région Lézignanaise Corbières et Minervois ne peut excéder 15 ;

Considérant que l'organe délibérant peut également prévoir que d'autres conseillers soient membres du Bureau, en sus des vice-présidents, sans limitation de nombre ;

Sur proposition du Président,

Le Conseil Communautaire, Oûi l'exposé, Après en avoir délibéré, et par vote à bulletins secrets

Par : 57 voix POUR

1 ABSTENTION

20 voix CONTRE

FIXE à 14 (quatorze) le nombre de vice-présidents de la Communauté de Communes Région Lézignanaise Corbières et Minervois.

FIXE à 3 (trois) le nombre des autres membres du Bureau de la Communauté de Communes Région Lézignanaise Corbières et Minervois.

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.

Le Président,



André HERNANDEZ